

222C1855
FR0011675362-FS0584

18 juillet 2022

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 13 juillet 2022, la société EcoR1 Capital LLC¹ (357 Tehama Street #3, San Francisco, CA 94103, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 7 janvier 2019, suite à l'acquisition d'actions INNATE PHARMA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 791 268 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 5,93% du capital et des droits de vote de cette société² ;
- en baisse, le 11 octobre 2019, suite à la cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 168 939 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société³ ; et
- en baisse⁴, le 8 septembre 2020, suite à la cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 689 840 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,67% du capital et 4,62% des droits de vote de cette société⁵.

Le déclarant a précisé ne plus détenir, au 13 juillet 2022, aucune action de la société INNATE PHARMA, pour le compte des fonds dont il assure la gestion.

¹ Contrôlée par M. Oleg Nodelman. La société EcoR1 Capital LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 63 939 586 actions représentant 63 932 655 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 64 149 976 actions représentant 64 143 045 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Il est précisé que la société EcoR1 Capital LLC a franchi en hausse, le 17 octobre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenait, à cette date, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, 6 623 114 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 8,44% du capital et des droits de vote de cette société (cf. D&I 219C2094 du 28 octobre 2019).

⁵ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 78 980 640 actions représentant 79 799 621 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.